

TROUSSE DIAGNOSTIQUE  
DE SÉCURITÉ À L'INTENTION  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

# Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité

[ vivre en sécurité > se donner les moyens ]  
vol. 12



TROUSSE DIAGNOSTIQUE  
DE SÉCURITÉ À L'INTENTION  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité

[ vivre en sécurité › se donner les moyens ]  
vol. 12

Institut national  
de santé publique

Québec 

Avec la collaboration de :  
• Ministère de la Sécurité publique

## RÉDACTION

Michel Ouellet  
Institut national de santé publique du Québec

Monique Rainville  
Institut national de santé publique du Québec

Louise Marie Bouchard  
Institut national de santé publique du Québec

Catherine Belley  
Institut national de santé publique du Québec

## AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE PROJET\*

Robert Lavertue  
Ministère de la Sécurité publique du Québec

Pierre Maurice  
Institut national de santé publique du Québec

## COORDINATION DU PROJET\*

Louise Marie Bouchard  
Institut national de santé publique du Québec

\* *Ce document a été réalisé à l'intérieur du projet « Diagnostic de sécurité : trousse à l'intention des collectivités locales » pour lequel l'Institut national de santé publique du Québec a reçu une subvention liée à la « Stratégie nationale pour la prévention du crime » du gouvernement du Canada.*

Canada

Québec 

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (CRPSPC) au [www.crpssc.qc.ca](http://www.crpssc.qc.ca), ainsi que sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).*

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca). L'information contenue dans le document peut être citée à condition d'en mentionner la source.*

## CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA COUVERTURE

Lucie Chagnon

## GRILLE TYPOGRAPHIQUE ET MISE EN PAGES

Parution inc.

ISSN : 1917-8492 (version imprimée)  
ISSN : 1917-8506 (PDF)  
ISBN : 978-2-550-55560-5 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-55561-2 (PDF)  
Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2009  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec (2009)

## Collection

[ **vivre en sécurité** > se donner les moyens ]

Ce document fait partie d'une collection produite dans le but de favoriser et soutenir la promotion de la sécurité dans les milieux de vie. Il est à noter que les volumes 4 à 13 constituent les principaux éléments d'une trousse diagnostique de sécurité élaborée à l'intention des collectivités locales. À ce jour, la collection se compose des volumes suivants :

### Volume 1

Levaque, Renée, Laurence Le Hénaff et Pierre Maurice. *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

### Volume 2

Alvarez, Josephina. *Réalisation d'un diagnostic de sécurité. Trousse à l'intention des collectivités locales – Les diagnostics locaux de sécurité : une étude comparée pour mieux comprendre et mieux agir*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

### Volume 3

Laforest, Julie. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

### Volume 4

Rainville, Monique, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide général*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en septembre 2009.

### Volume 5

Rochette, Daniel, Robert Lavertue et Louise Marie Bouchard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'élaboration du portrait sociodémographique et économique du territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en juin 2009.

### Volume 6

Motard, Louise. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2008.

### **Volume 7**

Bouchard, Louise Marie. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'une enquête téléphonique sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en juin 2009.

### **Volume 8**

Bouchard, Louise Marie et Michel Ouellet. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'une enquête autoadministrée sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en juin 2009.

### **Volume 9**

Bouchard, Louise Marie et Michel Ouellet. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'une enquête autoadministrée sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie (version adaptée aux logements sociaux)*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en juin 2009.

### **Volume 10**

Rainville, Monique. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'un forum de discussion*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2008.

### **Volume 11**

Laforest, Julie. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'organisation d'entrevues semi-dirigés avec des informateurs clés*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2009.

### **Volume 12**

Ouellet, Michel, Monique Rainville, Louise Marie Bouchard et Catherine Belley. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide d'observation d'un milieu au regard de sa sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec.

### **Volume 13**

Rainville, Monique, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales. Guide de traitement et d'analyse de l'information recueillie aux fins d'établir un bilan de sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, à paraître en juin 2009.

## Note au lecteur

Au moins deux méthodes existent pour appréhender la réalité d'un milieu de *visu* : l'observation directe et les marches exploratoires<sup>1</sup>. L'observation directe consiste à explorer un milieu dans le but d'identifier des caractéristiques ou des situations portant un potentiel de nuisance (désordre, incivilités, détérioration de l'environnement physique, etc.). Les marches exploratoires, quant à elles, visent à évaluer l'environnement urbain, (unité de voisinage, une rue, un quadrilatère, etc.) du point de vue de l'utilisateur. L'objet principal est l'effet du milieu sur le sentiment de sécurité et l'appréciation du risque d'être agressé. Les marches exploratoires s'intéressent alors à reconnaître si les caractéristiques du milieu nous permettent de savoir où l'on est et où l'on va, de voir et d'être vu, d'entendre et d'être entendu, etc.

Le présent guide porte uniquement sur la première méthode, soit l'observation directe d'un milieu. Il s'inscrit dans la *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales*. Il est ainsi destiné à encadrer le recueil d'informations significatives qui permettront de progresser vers une meilleure compréhension des problèmes constatés, notamment par la population, dans certains lieux privés ou publics. Il peut s'agir, par exemple, des abords des résidences familiales à haute densité, des centres ou secteurs commerciaux, des bars et autres établissements où l'on sert de l'alcool, etc.

Dans ce guide, les termes lieux, endroits, milieux de vie réfèrent tous aux sites qui feront l'objet d'une séance d'observation.

### Sources

Le contenu des sections *Un aperçu général* et *L'observation – Point par point* est une adaptation des documents électroniques sur l'observation réalisés par la Région wallonne (Belgique) :  
[<http://archivesweb.wallonie.be/archives/egov%2020060517/egov.wallonie.be/index.html>].

La structure de la section *Organiser une observation directe d'un milieu – Aide-mémoire* est inspirée du contenu du document suivant :  
[[http://www.integration-projects.org/tools/Methodologie\\_du\\_focus\\_group\\_FR.doc](http://www.integration-projects.org/tools/Methodologie_du_focus_group_FR.doc)].

---

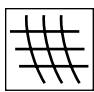
1. Pour en savoir plus sur les marches exploratoires, le lecteur est prié de se référer aux documents suivants :

- *Guide de réalisation d'une marche exploratoire : carnet d'enquête*, Ville de Lévis, [[http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/GuideEnquete\\_marche\\_exploratoire.pdf](http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/GuideEnquete_marche_exploratoire.pdf)], p. 5.
- *La marche exploratoire... Une façon simple d'améliorer la sécurité dans votre milieu*, Ville de Québec [[http://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs\\_ville/guide\\_marche\\_exploratoire.pdf](http://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/guide_marche_exploratoire.pdf)].
- *City of Toronto: Safety Audits Home* [<http://www.toronto.ca/safetyaudits/index.htm>].





## Table des matières

Comment se repérer dans ce guide .....	1
<b>1.</b>	
<b>Un aperçu général</b> .....	3
Quand avoir recours à l'observation directe ? .....	4
<b>2.</b>	
<b>L'observation – Point par point</b> .....	5
Planification .....	5
Détermination des objectifs de l'observation .....	5
Repérage et localisation des sites à observer .....	5
Nombre et moment des séances d'observation .....	6
Durée des séances et de la phase d'observation .....	6
Ressources nécessaires .....	7
Choix des observateurs .....	7
Accès aux sites et prise de photos .....	7
Itinéraire .....	8
Grille de collecte et consignes aux observateurs .....	8
Réalisation .....	8
Synthèse .....	9
<b>3.</b>	
<b>Observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité : Aide-mémoire</b> .....	11
<b>4.</b>	
<b>Pour en savoir plus sur l'observation directe d'un milieu</b> .....	13
	
<b>Outils d'observation</b> .....	15
Grille d'observation .....	17
Fiche synthèse des observations .....	37
<b>ANNEXE 1 – Points éthiques à considérer</b> .....	47
<b>ANNEXE 2 – Concepts utiles</b> .....	51



## Comment se repérer dans ce guide

La première section décrit brièvement la nature et l'utilité de l'observation directe en tant que méthode de collecte d'information appliquée au diagnostic de sécurité.

La deuxième section présente les étapes de planification et de réalisation de ce type d'activité ainsi que quelques pistes destinées à orienter la synthèse de l'information recueillie.

La troisième section présente un aide-mémoire tandis que la quatrième fournit des références documentaires complémentaires.

Enfin, deux outils d'observation dont une grille d'observation et une fiche synthèse complètent ce guide.

1

APERÇU GÉNÉRAL

2

POINT PAR POINT

3

AIDE-MÉMOIRE

4

RÉFÉRENCES



OUTILS D'OBSERVATION



## Un aperçu général

À l'intérieur du diagnostic de sécurité, il s'avère parfois difficile d'estimer ou de quantifier certains éléments qui doivent être pris en compte, tels les désordres, les nuisances et certaines particularités de l'environnement physique et social du milieu (voir l'annexe 2 pour la définition de ces termes). L'observation directe est une méthode de collecte d'information efficace pour rendre compte de ces réalités. Elle consiste à capter, dans un milieu, sans intermédiaires, un ensemble de situations au moment où ils se produisent, et à en évaluer l'ampleur.

Il s'agit de porter une attention particulière, d'examiner un ensemble de faits, de situations circonscrites ou d'éléments de l'environnement à l'aide d'une grille d'observation basée sur des caractéristiques ou des comportements de personnes (ex. : faire usage de drogues dans un parc) ou encore sur des particularités de l'environnement physique (ex. : le nombre de bâtiments et d'immeubles à l'abandon ou vandalisés dans un secteur). En conséquence, l'utilisation d'une grille est nécessaire pour baliser ce qui doit faire l'objet d'une observation.

Bien qu'il soit difficile de déterminer au préalable l'ensemble des situations ayant un potentiel de nuisance, il a été possible d'en circonscrire quelques-unes en s'inspirant des écrits scientifiques :

- Le comportement agressif ou dérangeant de personnes itinérantes ou sans abri.
- Des rassemblements de jeunes ou d'adultes dont les comportements sont dérangeants (tapage, intimidation, etc.).
- Des comportements déplacés ou intimidants de la part d'individus.
- Les répercussions sur le milieu des activités de vente ou de consommation de drogues.
- Les répercussions sur le milieu des activités de prostitution.
- La malpropreté de certains lieux (déchets, seringues, éclats de verre, etc.).
- Des graffitis sur les murs des bâtiments ou sur les équipements.
- D'autres signes de vandalisme sur des immeubles, des bâtiments ou des équipements (abribus, bancs, appareils de jeu, cabines téléphoniques, lampadaires, etc.).
- D'autres signes de vandalisme dans les espaces publics extérieurs (arbres, aménagements paysagés, etc.).
- Des immeubles abandonnés ou très détériorés.
- Un éclairage insuffisant ou défectueux (luminaires cassés ou hors d'usage) dans les lieux publics.

Ces onze situations ont été incorporées dans les outils proposés. Les dix premières sont considérées comme des manifestations de désordre ou des nuisances (annexe 2). La onzième, quant à elle, fait référence à la qualité de l'éclairage<sup>2</sup>.

2. J.E. Eck (2002), « Preventing crime at places », dans L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh et D.L. MacKensie (sous la dir.), *Evidence-based Crime Prevention*, Routledge, London, p. 270-273.

### **QUAND AVOIR RECOURS À L'OBSERVATION DIRECTE ?**

- Lorsqu'on a besoin d'informations difficiles ou impossibles à obtenir par l'entremise des banques de données ou auprès de la population.
- Lorsqu'on veut compléter, préciser, valider des informations administratives, statistiques ou obtenues à l'aide d'enquêtes et de forums de discussion.
- Lorsqu'on veut faire ressortir des faits plus explicites ou plus parlants par des illustrations concrètes prélevées sur le terrain.
- Lorsqu'on veut approfondir la connaissance que l'on a de l'état physique et des nuisances présentes dans certains lieux, en tenant compte des caractéristiques de l'environnement bâti et de son utilisation par les usagers.

## L'observation – Point par point

Cette section couvre la planification des observations désirées, leur réalisation et la synthèse des informations obtenues sur un site donné et pour l'ensemble des sites retenus.

### PLANIFICATION

La réussite des activités d'observation d'un milieu dépend en partie de la qualité de la préparation. Les sujets suivants devraient être discutés pour en faciliter la planification :

- détermination des objectifs de l'observation ;
- repérage et localisation des sites à observer ;
- nombre et moment des séances d'observation ;
- durée des séances et de la phase d'observation ;
- ressources nécessaires ;
- choix des observateurs ;
- accès aux sites et prise de photos ;
- itinéraire ;
- grille de collecte et consignes aux observateurs.

### Détermination des objectifs de l'observation

Les objectifs de l'activité d'observation doivent être définis au préalable. Les quatre énoncés suivants peuvent guider la réflexion en ce sens. Il peut s'agir d'une activité d'observation qui vise :

- à connaître les situations de désordre ou de nuisances observables dans un milieu ;
- à préciser ou à valider des informations obtenues à l'aide d'une enquête ou d'un forum de discussion ;
- à faire le point sur certaines situations qu'il semble impossible à documenter autrement ;
- à apprécier l'état ou les usages faits de certains lieux (ex. : dégradation ou comportements des différents usagers d'un parc).

### Repérage et localisation des sites à observer

Il est suggéré de circonscrire à l'avance les lieux qui seront analysés. Si nécessaire, une tournée de reconnaissance du milieu permettra de mieux délimiter le projet d'observation.

2

POINT PAR POINT

Pour localiser les lieux à observer, deux stratégies sont proposées. La première stratégie utilise les écrits scientifiques des vingt dernières années pour cibler les lieux les plus susceptibles de présenter des problèmes de sécurité sur l'ensemble d'un territoire. À cet effet, des auteurs ont noté qu'aux États-Unis, 60 % des crimes se produisaient dans à peine 10 % de l'environnement bâti<sup>3</sup>. Les lieux les plus souvent répertoriés sont<sup>4, 5</sup> :

- les résidences multifamiliales à haute densité ;
- les centres ou secteurs commerciaux ;
- les bars ou autres établissements où l'on sert de l'alcool ;
- les transports en commun ;
- les stationnements ;
- les lieux publics tels les parcs ;
- les endroits publics mal éclairés ;
- les abords des écoles secondaires.

L'autre stratégie consiste à cibler les lieux qui ressortent de l'analyse des informations tirées de forums, d'entretiens avec des informateurs clés, d'enquêtes ou de la consultation de données administratives.

### **Nombre et moment des séances d'observation**

Il est souhaitable de planifier plus d'une séance d'observation par site à différents moments de la journée ou de la semaine. Il est à noter que certains problèmes ne sont visibles qu'à certaines périodes de l'année et qu'il faudra en tenir compte dans la planification des observations.

Par ailleurs, l'estimation du temps d'observation et du nombre de séances requis peut être facilitée par une exploration des lieux ou une visite « éclair » du secteur.

### **Durée des séances et de la phase d'observation**

Une observation peut durer entre une heure et deux heures et demie. Il faudra avant tout tenir compte des ressources disponibles pour déterminer le temps qui y sera consacré. La durée optimale d'une observation dépend du site et des objectifs poursuivis. Par exemple, la durée peut varier selon que le principal objet d'observation est l'environnement physique ou celui des usages d'un lieu. Dans ce dernier cas, comme les phénomènes recherchés ne sont pas toujours présents, la fenêtre d'observation devrait être plus longue.

---

3. W. Spelman et J.E. Eck (1989). « Sitting ducks, ravenous wolves and helping hands : New approaches to urban policing », *Public Affairs Comments*, 35(2), 1-9, cité par J.E. Eck (2002), « Preventing crime at places », dans L.W. Sherman, D.P. Farrington, B.C. Welsh et D.L. MacKensie (sous la dir.), *Evidence-based Crime Prevention*, Routledge, London, p. 242.

4. J. Laforest (2007). *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 79 pages.

5. *Idem* (2002), p. 241-294.



Dans des conditions optimales, le concept le plus utile pour définir la durée et l'étendue de la phase d'observation est celui de « saturation ». La saturation signifie que les informations recueillies deviennent répétitives ou qu'elles n'apportent plus d'éléments nouveaux, voire complémentaires. Lorsque la saturation est atteinte, la phase d'observation touche alors à sa fin.

### Ressources nécessaires

L'observation requiert des ressources humaines et matérielles relativement limitées. Il faut prévoir :

- un ou plusieurs observateurs par lieu à observer ;
- une ou des grilles d'observation adaptées aux objectifs visés (voir l'exemple de grille d'observation en fin de document) ;
- du papier, des crayons et des tablettes rigides pour faciliter la prise de notes ;
- du temps pour réaliser les observations ;
- une liste de consignes à l'intention des observateurs ;
- du matériel de photographie, si désiré (voir « La prise de photos dans les lieux publics » de l'annexe 1).

### Choix des observateurs

L'observation demande une bonne mémoire et un souci du détail. Par ailleurs, l'observateur doit s'assurer de la bonne compréhension de ce qu'il observe, de la rigueur dans la démarche et d'une certaine ouverture lui permettant de ne pas rejeter trop rapidement certaines observations. Pour augmenter la qualité des observations, il est conseillé d'avoir au moins deux observateurs différents pour chacun des sites.

L'observateur recherché doit-il avoir une bonne connaissance du milieu à observer ? Il n'y a pas de réponse magique à cette question. Une personne qui dispose préalablement d'une bonne connaissance du milieu peut entamer plus rapidement la démarche d'observation. En contrepartie, il peut être plus difficile pour elle de prendre le recul nécessaire et de demeurer objective dans son rôle d'observateur. Les observateurs peuvent être recrutés parmi les employés rémunérés de la municipalité (ex. : gardien de parc) ou les citoyens volontaires (ex. : membres d'un groupe de l'Âge d'Or) ou les membres d'un comité de sécurité, le cas échéant.

### Accès aux sites et prise de photos

L'accès aux sites ne devrait généralement pas poser de problèmes. Lorsqu'il s'agit d'endroits publics ou d'endroits privés fréquentés par le public, il est recommandé d'informer les autorités concernées de la nature des observations à effectuer.

Il convient de rappeler que la prise de photos dans les endroits à caractère privé mais fréquentés par le public, tels que les centres commerciaux ou les stationnements, requiert l'accord des responsables ou des propriétaires. De plus, les lois québécoises ne permettent pas de prendre des photographies d'une personne sans son consentement. Il faut donc utiliser l'appareil photo avec parcimonie, réfléchir à l'utilisation ultérieure qui sera faite des images (s'il y a diffusion, quel type de diffusion, etc.) et respecter le caractère privé des endroits et des immeubles que l'on souhaite photographier (voir « La prise de photos dans les lieux publics » à l'annexe 1).

## **Itinéraire**

Il est probable que certains phénomènes à observer nécessitent des déplacements sur le territoire. Ceux-ci varieront en fonction des objectifs poursuivis ou de l'étendue du secteur visé. Par exemple, l'observation du niveau d'éclairage nocturne dans les endroits publics d'une municipalité demande à l'observateur de se déplacer vers chacun d'eux. Le trajet à suivre devrait alors être préparé à l'avance. Il faut aussi prévoir si le trajet sera effectué à pied ou en automobile, selon l'étendue du milieu et l'accessibilité aux différents sites. Lorsque l'automobile est privilégiée comme moyen de transport, des périodes de marche sur le site peuvent être prévues afin d'augmenter la précision des observations.

## **Grille de collecte et consignes aux observateurs**

L'une des difficultés auxquelles l'observateur fait souvent face est de bien cibler les objets à observer. C'est pourquoi il est important de fournir une grille standard qui permettra de guider l'observateur et faciliter la prise de notes. Un exemple de grille d'observation est présenté en fin de document. Cette grille peut être utilisée intégralement ou inspirer l'élaboration de grilles mieux adaptées à un contexte particulier. Il faut préciser que la grille présentée ne doit pas être restrictive aux seules situations inscrites. Il est donc important de prévoir un espace pour noter les autres observations jugées pertinentes par l'observateur.

Par ailleurs, il faut planifier un temps d'appropriation de la ou des grilles par les observateurs sélectionnés avant la séance d'observation. Il est suggéré de préparer une liste de consignes à leur intention, qui rappellent notamment les attitudes à adopter au cours de l'observation et résument la manière de colliger l'information dans les grilles d'observation. Ainsi produites, ces consignes permettent d'assurer une certaine constance d'un observateur à l'autre dans la collecte des informations.

De plus, les observateurs doivent être sensibilisés aux aspects éthiques soulevés par les activités d'observation et aux situations auxquelles ils risquent d'être confrontés en cours de route. La confidentialité des informations recueillies et la dénonciation des délits sont des exemples de sujets qui devraient être abordés avec les futurs observateurs. L'annexe 1 discute de considérations éthiques concernant le recueil d'informations.

## **RÉALISATION**

Au moment de l'observation, certains principes doivent être respectés :

- S'adapter au milieu, c'est-à-dire instaurer et maintenir un climat de confiance avec les usagers du site lorsque cela est pertinent.
- Adopter une attitude neutre et interférer le moins possible dans les situations et les conversations.
- Observer le déroulement des événements.
- Noter les observations.

Afin d'éviter une perception négative, il est parfois opportun d'expliquer les raisons de la présence de l'observateur ainsi que la manière dont l'observation va se dérouler. Il est alors important pour l'observateur de garantir le respect de l'anonymat (voir aussi à l'annexe 1 les aspects éthiques à considérer).

Sur les lieux, chaque observateur note ses observations au fur et à mesure et en apprécie la fréquence et la gravité des conséquences (voir la section Exemple de grille d'observation). Il peut être amené à compter les événements. Le comptage consiste à dénombrer des faits, des gestes, des comportements, à mettre en évidence des variations de nombres, sur un même site ou pour différents sites. Chaque nouvelle période d'observation pour un même site nécessite de remplir une nouvelle grille.

L'observateur termine la période d'observation en se gardant un moment pour réfléchir à ce qu'il vient d'observer. Il note soigneusement les idées qui lui viennent et les conclusions auxquelles il parvient.

## SYNTHÈSE

L'étape suivante consiste à produire une fiche synthèse sur l'ensemble des observations recueillies. Il s'agit d'établir l'importance relative de chaque situation observée et d'y consigner les observations permettant de mieux la décrire. Seules les situations les plus importantes seront retenues.

Cette synthèse est essentielle et doit être menée peu de temps après la collecte d'information. Elle est réalisée par une période de discussions entre les observateurs, ce qui assure une meilleure validité de l'information recueillie tout en permettant de nuancer les observations de chacun.

Le cas échéant, ce sont ces fiches synthèses qui seront soumises à un comité de sécurité. Si l'exercice s'inscrit dans un processus diagnostique, les situations ayant un potentiel de nuisance les plus importantes seront intégrées à l'ensemble des observations significatives recueillies pour le diagnostic. Pour en savoir plus sur le traitement et l'analyse des informations, il est suggéré de consulter le document *Guide de traitement et d'analyse de l'information recueillie aux fins d'établir un bilan de sécurité*.

2

POINT PAR POINT



## Observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité : Aide-mémoire

Activité	Contenu	Délai suggéré
<b>Planifier les observations.</b>	Se référer à la section <i>Planification</i> et, si nécessaire, adapter la grille d'observation donnée en exemple ou en élaborer une autre.	6 semaines avant la tenue de l'observation
<b>Se familiariser avec les sites sélectionnés.</b>	Faire du repérage dans les endroits prévus et noter les informations pertinentes à la planification des observations.	6 semaines avant
<b>Obtenir les autorisations nécessaires (au besoin).</b>	Rencontrer le responsable ou le propriétaire du site pour lui expliquer la nature de l'activité et obtenir les consentements souhaités.	5 semaines avant
<b>Préparer la liste des consignes à remettre aux observateurs.</b>	Attitude au moment de l'observation sur les lieux, façon de remplir les grilles d'observation, prise de notes supplémentaires, etc.	5 semaines avant
<b>Choisir un ou des observateurs.</b>	Identifier les personnes les plus susceptibles de bien remplir le rôle d'observateur et prendre contact avec elles.	5 semaines avant
<b>Présenter la grille d'observation aux observateurs<sup>6</sup>.</b>	S'assurer que les observateurs comprennent bien la grille ainsi que la façon dont elle doit être remplie. Aborder les aspects éthiques de l'activité.	3-4 semaines avant
<b>Répartir les sites entre les observateurs et déterminer l'horaire.</b>		3-4 semaines avant
<b>Organiser la logistique.</b>	Covoiturage, lieu de rassemblement, matériel de prise de notes.	2 semaines avant
<b>Rappeler les observateurs participants.</b>		1 semaine avant
<b>Tenir les séances d'observation.</b>	Durée suggérée : une heure à deux heures et demie.	
<b>Pour chacun des sites, procéder à la mise en commun des observations par les observateurs et remplir une fiche synthèse.</b>	Statuer par consensus sur l'importance relative des différentes situations observées et noter les observations pour les situations les plus importantes.	Le plus tôt possible
<b>Envoyer une lettre ou un mot de remerciement aux observateurs.</b>		Dans la semaine qui suit

6. Advenant que la grille soit utilisée dans un autre contexte que celui d'un diagnostic de sécurité, il faudrait l'adapter aux thèmes abordés.



## Pour en savoir plus sur l'observation directe d'un milieu



Laperrière, Anne (1993). « L'observation directe », dans *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, collectif d'auteurs sous la direction de Benoît Gauthier, 2<sup>e</sup> édition, Presses de l'Université du Québec, p. 251-272.



Sécurité publique et protection civile Canada (2006). *Évaluation des projets de prévention du crime par le développement social. Manuel pour les organismes communautaires*, [[http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/\\_fl/Evaluation\\_handbook-F.pdf](http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/_fl/Evaluation_handbook-F.pdf)], module 64, p. 101-102.







## **Outils d'observation**



# Grille d'observation

## INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Pour faciliter le travail, un exemple de grille d'observation a été élaboré. Cet exemple peut inspirer l'élaboration d'une nouvelle grille, être utilisé intégralement ou être adapté. La grille d'observation proposée comporte plusieurs pages recto-verso bien aérées de manière à faciliter la prise de notes.

### Identification

La grille débute par une section d'identification. L'observateur peut alors inscrire le lieu ainsi que le moment et la durée de l'observation. Il est suggéré également de noter le moment de la journée et le jour de la semaine où se déroule la séance d'observation.

### Situations à observer

Dans la grille, l'observateur est appelé à décrire les situations qu'il repère au moment de l'observation en termes de « fréquence observée » et de « gravité des conséquences ». Bien entendu, les situations proposées ne sont pas exhaustives. Ainsi, un espace est réservé à la toute fin de la fiche pour signaler d'autres situations qui pourraient constituer un problème de sécurité sur le territoire.

Il est possible que les espaces prévus à la grille soient insuffisants. Il faut donc prévoir du papier supplémentaire de même qu'un support rigide tel un livre ou une planchette pour faciliter la prise de notes.

### Fréquence observée

S'il est souhaitable de porter un jugement sur la fréquence d'une situation en fonction de ce qui est observé, il arrive que cette situation se prête difficilement à un simple calcul de fréquence. C'est pourquoi la grille présentée suggère de considérer la fréquence en termes qualitatifs : une situation est peu ou très peu, fréquemment ou très fréquemment observée.

Pour rendre compte de l'évaluation de la fréquence, un encadré accompagne chacune des situations de la grille. La légende pour la fréquence est la suivante :

- ∅ Aucune situation de ce type n'a été observée
- Situation peu ou très peu observée
- Situation fréquemment observée
- Situation très fréquemment observée
- NA Ne s'applique pas

Il revient à chaque observateur de définir ses critères de fréquence. Idéalement, ces critères sont discutés en équipe ou entre les observateurs avant le début des observations ou, à tout le moins, après l'activité au moment de la synthèse des observations.



## Gravité des conséquences

Rappelons que l'importance d'une situation problématique n'est pas uniquement déterminée par sa fréquence. Elle l'est également par la gravité des conséquences qu'elle entraîne ou le risque qu'elle représente pour la sécurité des personnes. Ainsi, l'observateur est invité à donner son avis sur la gravité des conséquences associées à chacune des situations observées. L'activité d'observation s'enrichit d'une activité de réflexion et de jugement sur les situations observées.

La gravité des conséquences fait référence aux effets négatifs des situations sur la sécurité des personnes de même qu'aux nuisances engendrées. Il est important de souligner que les conséquences découlant d'une situation problématique peuvent être influencées par la fréquence de la situation. Par exemple, un seul détrit sur le trottoir ne semble pas un problème très grave. Par contre, un amoncellement de détrit sur la voie publique peut avoir une incidence sur la sécurité des personnes : chutes, mauvaises odeurs, insalubrité, mauvaise image du quartier, etc. Dans tous les cas, on doit garder à l'esprit que la perception de la gravité des conséquences peut être différente d'un observateur à l'autre. L'étape de mise en commun des observations et des réflexions permettra ensuite aux observateurs de s'entendre sur les constats.

La grille d'observation est disponible dans le site internet Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité ([www.crpssc.qc.ca](http://www.crpssc.qc.ca)) en format MS Word à l'adresse suivante:  
[http://www.crpssc.qc.ca/default.asp?fichier=outils\\_diagnostic.htm](http://www.crpssc.qc.ca/default.asp?fichier=outils_diagnostic.htm)

## GRILLE D'OBSERVATION D'UN SITE AU REGARD DE SA SÉCURITÉ

<b>Nom ou numéro du secteur</b>
Date de la séance d'observation
Emplacement ou adresse du site
Nom de l'observateur
Durée de l'observation

### Moment de la journée

- |                                 |                                     |                                   |                                |                                   |
|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Matin  | <input type="checkbox"/> Après-midi | <input type="checkbox"/> Soir     |                                |                                   |
| <input type="checkbox"/> Lundi  | <input type="checkbox"/> Mardi      | <input type="checkbox"/> Mercredi | <input type="checkbox"/> Jeudi | <input type="checkbox"/> Vendredi |
| <input type="checkbox"/> Samedi | <input type="checkbox"/> Dimanche   |                                   |                                |                                   |

### Nombre de situations observées

(Compter et inscrire le nombre de situations ou d'éléments observés)

### Échelle d'évaluation de la fréquence de la situation observée

- ∅ Aucune situation de ce type n'a été observée
- Situation peu ou très peu observée
- Situation fréquemment observée
- Situation très fréquemment observée
- NA Ne s'applique pas

### Échelle d'évaluation de la gravité perçue des conséquences

- ∅ Aucune conséquence grave
- Conséquences peu graves
- Conséquences graves
- Conséquences très graves
- NA Ne s'applique pas



## Rappel des situations à observer

### Situations ayant un potentiel de nuisance

<b>A</b>	<i>Le comportement agressif ou dérangeant de personnes itinérantes ou sans abri.</i>
<b>B</b>	<i>Des rassemblements de jeunes ou d'adultes dont les comportements sont dérangeants (tapage, intimidation, etc.).</i>
<b>C</b>	<i>Des comportements déplacés ou intimidants de la part d'individus.</i>
<b>D</b>	<i>Les répercussions sur le milieu des activités de vente ou de consommation de drogues.</i>
<b>E</b>	<i>Les répercussions sur le milieu des activités de prostitution.</i>
<b>F</b>	<i>La malpropreté de certains lieux (déchets, seringues, éclats de verre, etc.).</i>
<b>G</b>	<i>Des graffitis sur les murs des bâtiments ou sur les équipements.</i>
<b>H</b>	<i>D'autres signes de vandalisme sur des immeubles, des bâtiments ou des équipements (abribus, bancs, appareils de jeu, cabines téléphoniques, lampadaires, etc.).</i>
<b>I</b>	<i>D'autres signes de vandalisme dans les espaces publics extérieurs (arbres, aménagements paysagés, etc.).</i>
<b>J</b>	<i>Des immeubles abandonnés ou très détériorés.</i>
<b>K</b>	<i>Un éclairage insuffisant ou défectueux (luminaires cassés ou hors d'usage) dans les lieux publics.</i>

### Autres situations observées

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





































## Fiche synthèse des observations

### INSTRUCTIONS D'UTILISATION

L'exemple de fiche synthèse présenté dans les prochaines pages sert à compiler les observations de l'ensemble des observateurs **pour un même site**. À la fin de l'exercice, les observateurs devraient avoir un portrait plus clair des situations problématiques et avoir obtenu un consensus sur l'importance relative de chacune d'elles. La grille comprend quatre sections : une section d'identification, une deuxième section sur l'importance relative des situations problématiques, suivie d'une section permettant de résumer les constats des situations ayant obtenu la cote 1, puis d'une dernière section où les participants peuvent signer la synthèse obtenue.

#### Identification

La section d'identification permet de dénombrer les observateurs d'un même site ainsi que le nombre d'observateurs ayant participé à la synthèse. Elle permet en outre de spécifier la période couverte pour l'ensemble des observations d'un site, de même que la durée moyenne des séances.

#### Tableau sur l'importance relative des situations problématiques

La compilation de ce tableau est le cœur de l'activité de synthèse. Elle permet de faire ressortir les situations problématiques les plus importantes ou préoccupantes au regard de la sécurité. Au cours de cet exercice, il faut s'attendre à ce que la comparaison des informations recueillies fasse ressortir une diversité de points de vue. Il est donc conseillé de commencer l'exercice de synthèse par les éléments sur lesquels les observateurs s'entendent facilement. Cela servira de base pour discuter des éléments divergents.

La colonne « Importance relative » permet au groupe d'observateurs de prendre position sur chacune des situations observées et de les ordonner les unes par rapport aux autres en tenant compte de la fréquence et de la gravité des conséquences qui y sont associées. Il est fortement suggéré de ne retenir qu'un nombre limité de problèmes « très importants » (trois ou quatre idéalement). Voici l'échelle proposée :

- 1** Très important
- 2** Important
- 3** Peu important
- Ø** Ne constitue pas un problème/Ne s'applique pas

#### Résumé des constats

La dernière section de la grille synthèse permet de mettre en commun, de résumer et de décrire les nuisances les plus importantes.



## Signatures

Dans l'exemple fourni, il y a une section réservée à la signature des participants. Il est suggéré d'en discuter avec les observateurs qui décideront ensemble s'ils désirent ou non apposer leur signature à ce document. S'il n'y a pas de signature, il est suggéré d'inscrire les noms des participants à cet exercice en lieu et place.

La fiche synthèse des observations est disponible dans le site internet Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (crpspc.qc.ca) en format MS Word à l'adresse suivante :  
[http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=outils\\_diagnostic.htm](http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=outils_diagnostic.htm)



## FICHE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS D'UN SITE

<b>Nom ou numéro du secteur</b>	
Emplacement ou adresse du site	
Nombre total d'observateurs	
Nombre d'observateurs participant à la synthèse	
Durée moyenne des séances (minutes)	
Période d'observation du site	DE <span style="margin-left: 150px;">À</span>

Évaluez l'importance de chaque situation ci-dessous.

Situations ayant un potentiel de nuisance	Importance relative			
Le comportement agressif ou dérangeant de personnes itinérantes ou sans abri.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Des rassemblements de jeunes ou d'adultes dont les comportements sont dérangeants.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Des comportements déplacés ou intimidants de la part de certains individus.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Les répercussions sur le milieu des activités de vente ou de consommation de drogues.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Les répercussions sur le milieu des activités de prostitution.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
La malpropreté de certains lieux (déchets, seringues, éclats de verre, etc.).	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Des graffitis sur les murs des bâtiments ou sur les équipements.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
D'autres signes de vandalisme sur des immeubles, des bâtiments ou des équipements (abribus, bancs, appareils de jeu, cabines téléphoniques, lampadaires, etc.).	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
D'autres signes de vandalisme dans les espaces publics extérieurs (arbres, aménagements paysagés, etc.).	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Des immeubles abandonnés ou très détériorés.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Un éclairage insuffisant ou défectueux (lumières cassées ou hors d'usage) dans les lieux publics.	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Autre situation :	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Autre situation :	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>
Autre situation :	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Ø</b>

Échelle d'importance relative des situations observées :

- 1** Très important
- 2** Important
- 3** Peu important
- Ø** Ne constitue pas un problème/Ne s'applique pas

(INSCRIRE AU VERSO LES NOTES COMPLÉMENTAIRES.)





***Problème ou nuisance 2***

---

---

---

Faire la synthèse des observations (lieux ou moments problématiques, etc.).

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Faire la synthèse des conséquences observées ou anticipées  
(insécurité, nuisance, risque pour les personnes, etc.).

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





# **ANNEXES**





## Annexe 1

### Aspects éthiques à considérer<sup>7</sup>

Dans les dernières décennies, le droit du citoyen au respect de sa vie privée a été encadré dans la législation tant canadienne que québécoise, notamment dans l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec<sup>8</sup>. De plus, grâce à la jurisprudence, les balises à suivre sont suffisamment claires pour guider les mesures à mettre en place lorsque la population doit être consultée ou qu'une observation des milieux doit être faite. Sans nécessairement se donner formellement des règles d'éthique, il est conseillé de réfléchir aux aspects éthiques avant d'agir et de décortiquer les façons de faire envisagées, de façon à éviter de faire face à des situations délicates sans aucune préparation.

Trois enjeux seront abordés dans les lignes qui suivent : 1) l'observation d'espaces privés ou commerciaux, 2) la prise de photos dans les lieux publics et 3) la protection des interviewers ou des observateurs, des citoyens interrogés et des victimes. Les principes directeurs seront d'abord évoqués, suivis des modalités suggérées pour chacun des enjeux.

#### LES PRINCIPES DIRECTEURS

Quatre principes directeurs guident les conduites à adopter tout au long de la collecte et du traitement de l'information.

- Principe 1 Tout citoyen a le droit au respect de sa vie privée, et ce, même s'il se trouve dans un lieu public.
- Principe 2 Tout citoyen a le droit au respect de son image.
- Principe 3 À aucun moment les interviewers ou les observateurs ne doivent confondre leur tâche avec celle des policiers ou d'autres intervenants.
- Principe 4 Les comités et les personnes responsables du diagnostic de sécurité devraient s'engager à respecter la confidentialité des informations recueillies.

#### L'OBSERVATION D'ESPACES PRIVÉS OU COMMERCIAUX

Il va de soi que la planification de périodes d'observation dans des espaces privés ou commerciaux, un centre commercial par exemple, nécessite l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire. Cependant, les autorisations n'exemptent pas l'observateur de respecter les principes énoncés ci-dessus. L'observateur devra notamment :

- s'assurer que ses notes d'observation ne nomment personne et qu'elles ne permettent pas d'identifier les gens;
- garder confidentielles les observations recueillies.

---

7. Le contenu de cette annexe a été rédigé à partir des propos tenus par M. Robert Roy, professeur associé à la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, lors d'une rencontre au ministère de la Sécurité publique le 22 mai 2007.

8. L.R.Q., C-12, 19 avril 2006 [[www.cdpcj.qc.ca/fr/communs/docs/charte.pdf](http://www.cdpcj.qc.ca/fr/communs/docs/charte.pdf)].

## **LA PRISE DE PHOTOS DANS LES LIEUX PUBLICS**

La prise de photos au cours des périodes d'observation est balisée par les principes 1 et 2 énoncés précédemment :

- L'observateur devrait toujours obtenir une autorisation préalable des personnes qu'il désire photographier si ces personnes peuvent être identifiées sur la photo.
- Lorsqu'il s'agit de photographier des lieux ou des immeubles, la photo ne devrait pas porter atteinte à l'image ou à la réputation des propriétaires ou des résidents. Ainsi, aucun nom de rue ou numéro civique ne devrait permettre d'identifier les lieux si elle devait être publiée.
- La diffusion du matériel photographique devrait être soigneusement planifiée avec le souci de respecter les principes 1 et 2. Par exemple, une même photo pourrait avoir un effet différent selon qu'elle a été intégrée à un rapport final ou qu'elle est présentée aux citoyens du quartier où elle a été prise, au cours d'une rencontre en vue de valider des résultats.

## **LA PROTECTION DES INTERVIEWERS OU DES OBSERVATEURS, DES CITOYENS INTERROGÉS ET DES VICTIMES**

À l'intérieur d'un diagnostic et à cause de la nature des thèmes abordés, il est possible que l'interviewer ou l'observateur soit amené à entendre des confidences de participants ou de personnes rencontrées, au sujet d'activités criminelles ou illicites et même d'en être témoin. Il risque alors de se retrouver devant un dilemme : dénoncer ou se taire ? Le choix s'avère particulièrement déchirant lorsque la personne qui lui a accordé sa confiance est elle-même la victime. Il est donc essentiel que les responsables de la collecte ou du diagnostic réfléchissent à ces questions et établissent une façon de faire qui sera discutée avec les collaborateurs avant le début de la collecte d'information, de façon à ce que ceux-ci soient moins décontenancés si de telles situations se présentent. En aucun cas, la sécurité d'un citoyen ne devrait être compromise au cours du diagnostic, qu'il soit témoin, victime, interviewer ou observateur. Trois situations délicates peuvent se présenter, mettant en cause les principes 1, 3 et 4 énoncés précédemment :

- au cours d'une activité d'observation, l'observateur est témoin d'une activité criminelle ou d'un geste illicite ;
- durant un forum de discussion ou une entrevue avec un informateur clé, l'interviewer reçoit des informations de dénonciation d'activités criminelles de la part d'un témoin ;
- pendant une entrevue avec un informateur clé qui s'avère être une victime, l'interviewer reçoit des confidences d'activités portant atteinte à leur sécurité.

Malheureusement, il est impossible ici de proposer des solutions concrètes aux mille et une éventualités rencontrées sur le terrain. Néanmoins, les pistes de réflexion qui suivent sont de nature à guider la conduite au regard de la dénonciation des situations problématiques, à savoir : les circonstances où elle s'avère opportune, les personnes à contacter et la façon de procéder. De plus, les observateurs doivent être sensibilisés au fait qu'ils ne doivent pas s'improviser intervenant spécialisé s'il leur arrivait de recevoir les confidences d'une personne en détresse. La conduite adéquate est plutôt de diriger la personne vers une ressource appropriée.

## **QUAND DIVULGUER DES INFORMATIONS DE NATURE CRIMINELLE OU JUGÉES DÉLICATES ?**

Dans le cas où l'information est recueillie à l'intérieur d'un diagnostic de sécurité, le responsable du diagnostic devrait être mis au courant le premier des informations suspectes. Ce dernier peut alors demander, en privé, à un membre de son comité de sécurité (ex. : policier, représentant du CLSC) de l'aider à examiner la question. Les questions ci-dessous guideront la réflexion quant à la pertinence de révéler des situations criminelles ou délicates. Elles soulèvent plusieurs éléments à prendre en considération lorsqu'il s'agit de décider si la dénonciation est la meilleure option dans les circonstances et si elle peut être effectuée sans effets négatifs pour la sécurité et la réputation des personnes impliquées et des milieux en cause.

Balises et questions utiles pour la prise de décision dans une situation de dénonciation :

1. Pourquoi la situation observée ou la confiance pose-t-elle un problème éthique (dilemme moral) ?
2. La situation observée ou confiée est-elle soumise à une obligation légale de dénoncer (par exemple, la maltraitance envers un enfant) ?
3. Il y a une entente formelle de confidentialité des informations transmises à l'interviewer. Dans ce cas, l'entente devrait dominer à moins d'un cas exceptionnel où la vie d'une personne serait menacée (suicide ou menace de mort).
4. La dénonciation entraîne-t-elle des risques de représailles pour l'observateur, le témoin ou la victime ? Dans un tel cas, il est conseillé de demander au témoin ou à la victime pourquoi il ou elle n'a pas porté plainte.
5. La situation observée ou confiée vise-t-elle une personne ou des biens ? Il faut noter que, dans la hiérarchie des crimes, la sécurité des personnes est plus importante que la sécurité des biens.
6. La situation observée ou confiée risque-t-elle de se répéter ? Existe-t-il des risques de récidive ?
7. La victime est-elle une personne très vulnérable en raison de son isolement, d'un handicap, d'une maladie, de l'âge, etc. ?
8. La confiance est-elle une réalité, un soupçon ou une supposition ? Vient-elle consolider un préjugé de l'interviewer ou des responsables du diagnostic ?
9. Dans quel but la personne s'est-elle confiée ? Quelles sont ses attentes ? En a-t-elle vraiment ou l'interviewer projette-t-il ses propres valeurs (par exemple, sur la nécessité de porter plainte) ? Il est suggéré dans un tel cas de demander à la personne si elle serait à l'aise qu'une plainte soit portée.
10. L'ébrulement de la situation risque-t-il de nuire à une enquête policière en cours ?

## **À QUI ET COMMENT DIVULGUER DES INFORMATIONS DE NATURE CRIMINELLE OU JUGÉES DÉLICATES ?**

Lorsque la décision de divulguer a été prise, les renseignements de nature criminelle devraient être transmis directement à un officier ou au commandant du service de police ou du poste de la Sûreté du Québec servant le territoire, à plus forte raison s'il s'agit d'un crime contre la personne. Une telle démarche doit être entreprise même s'il est fort possible que les informations ayant fait l'objet d'une

dénonciation soient déjà connues des services policiers. De plus, cette démarche doit se faire de façon confidentielle afin d'éviter de mettre en danger la sécurité des victimes et des témoins, de perturber une enquête en cours ou de porter atteinte à la réputation de quelqu'un lorsque les actes reprochés s'avèrent non fondés.

### **UTILISATION DES INFORMATIONS DE NATURE CRIMINELLE OU JUGÉES DÉLICATES**

Les faits mis en lumière demeurent des renseignements pertinents aux fins d'une meilleure connaissance du milieu, en prévision d'un plan d'action local. Il reste aux responsables du diagnostic à déterminer comment l'information sera utilisée au moment de l'analyse et de quelle façon elle sera intégrée au rapport, dans le respect des principes de confidentialité des sources. Les informations, les données et les propos consignés dans les différents documents produits dans un diagnostic ne doivent en effet d'aucune manière permettre d'identifier la personne interrogée.

### **RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRE**

Sécurité publique et protection civile Canada (2006). *Évaluation des projets de prévention du crime par le développement social. Manuel pour les organismes communautaires*, [[http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/\\_fi/Evaluation\\_handbook-F.pdf](http://www.publicsafety.gc.ca/prg/cp/_fi/Evaluation_handbook-F.pdf)], p. 176-185.

## Annexe 2

### Concepts utiles

#### INCIVILITÉS, DÉSORDRES ET NUISANCES

Les incivilités et les désordres sont des comportements dont la répétition rend pénible la vie en société. Ces comportements sont contraires aux règles habituelles de la sociabilité<sup>9</sup>. L'impact de ces comportements déviants est d'autant plus fort que leurs motivations paraissent absurdes ou totalement gratuites. Alors que les incivilités sont des petites malversations (ex. : crachats ou gestes obscènes, impolitesses, etc.), les désordres touchent la tranquillité et l'ordre social (ex. : tapage nocturne, graffitis et vandalisme)<sup>10</sup>. Selon Skogan, le désordre serait lié à l'affaiblissement du contrôle social<sup>11</sup>.

On retrouve aussi de plus en plus fréquemment dans la documentation scientifique le concept de nuisance publique. Il est défini comme une conséquence des comportements de désordre et d'incivilités, ou d'autres comportements prohibés tels que la vente de stupéfiants dans la rue. Sansfaçon établit ainsi les principales caractéristiques des nuisances<sup>12</sup> :

- elles ont des effets négatifs sur d'autres personnes, directement ou indirectement ;
- elles sont répétitives et persistantes.

La question du rapport entre les désordres et incivilités, les nuisances et les infractions punissables par la loi est intéressante. Certains désordres et incivilités peuvent contrevenir à des règlements municipaux, mais la nature des activités prohibées varie selon les milieux (ex. : tapage nocturne et attroupements). De plus, l'importance accordée à ces activités par les citoyens et les services policiers est fonction de leur niveau de tolérance respectif. Quant aux nuisances, elles peuvent résulter aussi bien du désordre et des incivilités que d'infractions au code criminel.

À la longue, les désordres et les incivilités produisent des effets néfastes sur le sentiment de sécurité de la population<sup>13, 14</sup>. On sait aussi qu'ils sont souvent associés à la « petite criminalité » des quartiers : lorsque le désordre s'aggrave et que ses conditions s'enracinent plus solidement, il peut en résulter une criminalité plus sérieuse<sup>15</sup>.

---

9. Institut des hautes études de la sécurité intérieure (1998). *Guide pratique pour les Contrats locaux de sécurité. Comment réaliser un diagnostic local de sécurité, élaborer un Contrat local de sécurité et mieux recruter les emplois-jeunes ?*, fiche 31, Paris, La Documentation française, 324 p. plus annexes.

10. *Le Nouveau Petit Robert* (2003), p. 718.

11. W.G. Skogan (1990). *Disorder and Decline: Crime and the Spiral of Decay in American Neighborhoods*, New York, Maxwell Macmillan International, 218 p.

12. D. Sansfaçon (2006). *Guide méthodologique sur le diagnostic des nuisances relatives aux drogues et à la prostitution*, Centre international de prévention du crime [[www.crime-prevention-int.org](http://www.crime-prevention-int.org)].

13. W.G. Skogan (1990), *op.cit.*

14. Centre d'études et de recherches sur la police (CERP) sous la responsabilité de F. Dieu (2001). *Diagnostic local de sécurité. Contrat local de sécurité périurbain de l'agglomération de Toulouse*, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse, 418 p.

15. W.G. Skogan (1990), *op.cit.*

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

On entend par environnement physique d'un milieu donné l'ensemble des caractéristiques territoriales de ce milieu. Il peut s'agir d'éléments naturels (ex. : rivière, boisé, dénivellation), d'espaces aménagés (ex. : parc, autoroute, voie ferrée), des particularités des parcs résidentiel, commercial et industriel et de la façon dont est aménagé l'espace (ex. : quartiers, secteurs, rangs). Ces caractéristiques particulières à un territoire donnent des indices sur le potentiel de sécurité et d'insécurité qu'il peut générer. À des fins d'évaluation de ce potentiel, il est très important de considérer non seulement la nature de l'environnement physique, mais surtout d'en apprécier la qualité.

Par ailleurs, les effets de la détérioration de l'environnement physique sur l'insécurité de la population et sur la criminalité sont bien documentés, notamment la détérioration des espaces privés et publics<sup>16, 17</sup>. On entend par « espaces privés » les espaces qui appartiennent à des personnes ou à des compagnies, par opposition aux « espaces publics » qui sont gérés par des administrations municipales, régionales ou nationales. Ainsi, un centre commercial est un espace privé tandis qu'un parc municipal est un espace public.

Il faut donc être à l'affût des signes de détérioration de pâtés de maisons ou de secteurs particuliers : manque d'entretien des immeubles, signes d'abandon, graffitis, signes de vandalisme, vitres cassées, malpropreté, débris jonchant les lieux. Dans les parcs, on portera une attention particulière aux seringues contaminées, à la détérioration et au vandalisme des équipements de jeux, aux poubelles renversées, aux luminaires cassés en série. Plus ces signes semblent importants, plus il faut porter une attention particulière dans le diagnostic de sécurité.

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

On entend par environnement social la répartition des différentes couches de population et des différents groupes sociaux qui cohabitent et se partagent l'utilisation d'un territoire. Il est très important de bien connaître la composition de la population car elle a une incidence négative ou positive sur le sentiment de sécurité de la population.

---

16. *Ibid.*

17. Oscar Newman (1996). *Creating Defensible Space*, p. 25-35  
[[www.huduser.org/publications/pubasst/defensib.html](http://www.huduser.org/publications/pubasst/defensib.html)].



*Institut national  
de santé publique*

Québec 

Avec la collaboration de :

- Ministère de la Sécurité publique

